



Île de loisirs de Cergy-Pontoise

Syndicat Mixte d'Études, d'Aménagement et de Gestion
Rue des étangs – CS 70001 - 95001 Cergy Pontoise Cedex
Tél. : 01 30 30 21 55 – Fax : 01 30 30 87 95
contact@cergy-pontoise.iledeloisirs.fr
www.cergy-pontoise.iledeloisirs.fr



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 3 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 21 octobre à 14h00, le comité syndical, légalement convoqué le 14 octobre 2022, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT. Le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le comité a de nouveau été convoqué le 25 octobre 2022, avec le même ordre du jour.

L'an deux mille vingt-deux, le 3 novembre à 14h30, le comité syndical s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, le comité pouvant délibérer à cette occasion sans condition de quorum.

Présents : Thibault HUMBERT, Benjamin CHKROUN, Gilles LE CAM, Cécilia TOUNGSI-SIMO

Absents excusés : Edwina ETORE-MANIKA, Marie-Christine CAVECCHI, Rachid TEMAL, France-Lise VALIER, Alexandre PUEYO, Hervé FLORCZAK, Malika YEBDRI, Sylvie COUCHOT

DELIBERATION 2022- 034

Objet : Demande de subvention à la Région Ile de France pour la rénovation des contrôles d'accès de l'île de loisirs de Cergy-Pontoise

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu La création du Syndicat Mixte d'Études d'Aménagement et de Gestion de l'île de Loisirs de Cergy-Pontoise le 1^{er} octobre 1974,

Vu le montant des travaux de l'opération de rénovation des contrôles d'accès de l'île de loisirs estimé à 67 600 euros TTC,

Considérant la nécessité de procéder au remplacement des barrières de sortie de la gare de péage,

Considérant la nécessité de poursuivre une politique de sécurisation de l'ensemble des contrôles d'accès entamée en 2018,

Considérant la nécessité de répondre aux obligations réglementaires dans le cadre du dispositif Vigipirate,

Considérant que la rénovation des barrières et la transformation des portails en barrières automatiques permettront de diminuer la vulnérabilité de l'espace social de libre accès et de contrôler quantitativement et qualitativement les usagers sortant des parkings,

Considérant que la transformation des portails en barrières automatiques permettra d'automatiser l'ouverture de la barrière de sortie entre 20h et 23h par une boucle de détection et de commander à distance l'ouverture et la fermeture des entrées et sorties de l'île de loisirs,

Le comité syndical,

Sur la proposition du Président Monsieur Thibault HUMBERT et le rapport présenté par Monsieur Benjamin CHKROUN,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

APPROUVE le projet de rénovation des contrôles d'accès de l'île de loisirs pour un montant de 67 600 € TTC,

AUTORISE le Président à solliciter les subventions de la Région Ile de France pour un montant de 67 600 euros TTC

SOLLICITE auprès de la Région Ile de France l'autorisation de démarrage anticipée des travaux.

Le Président

Thibault HUMBERT

